



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

MAIRIE de CROTS
05200

PROCES VERBAL DE CARENCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du vendredi 04 novembre 2022

Présents Jean-Pierre GANDOIS, Michèle TÊTENoire, Jean-Daniel GUIEU

Excusés : Lionel RAIMBAULT (procuration à Jean-Pierre GANDOIS), Laetitia HAUWELLE (procuration à Jean-Daniel GUIEU), Marie LAGIER (procuration à Michèle TETENOIRE)

Absents : Etienne BERENGUEL, François LAGIER, Chantal MONINO, Carole CHAUVET, Christine MICHEL, Ghislaine GARCIA, Philippe MINIER, René MICHEL, Nancy PERNIN JAUME.

Secrétaire de séance : Michèle TETENOIRE

-
- 01 Démontage et remontage des pneus du camion Renault Midlum
 - 02 Diagnostic/réparation de l'ordinateur du camping municipal
 - 03 Ré-installation des logiciels sur l'ordinateur du camping municipal
 - 04 Achat de bouteilles de gaz pour les mobil-home du camping municipal

Questions diverses

La séance est ouverte à 11h08

Monsieur le Maire ouvre la séance, énonce les pouvoirs : Lionel RAIMBAULT (procuration à Jean-Pierre GANDOIS), Laetitia HAUWELLE (procuration à Jean-Daniel GUIEU), Marie LAGIER (procuration à Michèle TETENOIRE) et constate l'absence de 9 conseillers municipaux, à savoir : Etienne BERENGUEL, François LAGIER, Chantal MONINO, Carole CHAUVET, Christine MICHEL, Ghislaine GARCIA, Philippe MINIER, René MICHEL et Nancy PERNIN JAUME.

Conformément à l'article L2121-17 du CGCT précisant que, le Conseil Municipal ne peut délibérer valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente.

Vu l'absence de quorum constaté à 11h15, la séance du Conseil Municipal du 04 novembre 2022 n'a pu se tenir, soit :

- 3 présents sur les 15 en exercice.

Par conséquent, en conformité avec les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal sera à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. A cette occasion, il délibérera valablement sans condition de quorum.

La séance est levée à 11h18.

Le Maire, Jean-Pierre GANDOIS.

